



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26081855

Déposé / Reçu le

19 JUIN 2026

au greffe du Tribunal de l'entreprise
française de Bruxelles

N° d'entreprise : **0645 633 285**

Nom

(en entier) : **OLIVER WYMAN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Hermann-Debroux, 2 - 1160 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur -
Nomination d'un délégué à la gestion journalière - Révocation de pouvoirs -
Procuration**

Extrait de la décision de l'actionnaire unique de la Société prise conformément à l'article 5:82 du Code des sociétés et associations du 2 juin 2026.

3.1. L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Nicholas STUDER comme administrateur de la Société, avec effet au 1er avril 2026. L'actionnaire le remercie pour ses services.

3.2. L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur de la Société avec effet au 1er avril 2026, Monsieur Edward MOYNIHAN.

Son mandat sera non rémunéré.

Son mandat aura une durée indéterminée.

3.3. L'actionnaire unique donne procuration à Julien BOGAERTS, Carole HENSMANS, Jeanne ADAM, à tout autre avocat du cabinet Stibbe SRL, et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par l'actionnaire unique, afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, et, à la lumière de celle-ci, d'accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout le nécessaire.

Extrait de la décision unanime par écrit des administrateurs de la Société conformément à l'article 5:75, alinéa 2 du Code des sociétés et associations du 2 juin 2026.

4.1. Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, les administrateurs décident de nommer comme délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 1er avril 2026, Monsieur Edward MOYNIHAN.

4.2. Les administrateurs décident de révoquer toutes délégations de pouvoirs (qu'il s'agisse de représentation externe de la Société ou de pouvoir de décision interne à celle-ci) qui ont été attribuées à Monsieur Nicholas STUDER, que ces délégations de pouvoirs aient été publiées ou non.

Cette décision est prise avec effet au 1er avril 2026.

4.3. Les administrateurs donnent procuration à Julien BOGAERTS, Carole HENSMANS, Jeanne ADAM, tout autre avocat du cabinet Stibbe SRL, et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par les administrateurs, afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

morales, et, à la lumière de celle-ci, d'accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, de faire tout le nécessaire.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).